



## 1 MON ENFANT VA A L'ECOLE TOUS LES JOURS.



- L'école est obligatoire dès la petite section. En cas d'absence, je préviens impérativement l'école.
- J'inscris mon enfant à la cantine chaque matin.
- Les anniversaires seront fêtés à une date précisée par l'enseignant par message dans le cahier de liaison.

## 2 MON ENFANT ARRIVE ET QUITTE L'ECOLE A L'HEURE.

- En tant que parent, pour le bon fonctionnement de la classe, je respecte les horaires ci-dessous :

MATIN		APRES-MIDI	
Accueil	Sortie	Accueil	Sortie
De 8h20 à 8h30	de 11h45 à 11h50	De 13h20 à 13h30	De 16h30 à 16h40



## 3 JE VEILLE A L'HYGIENE ET A LA SANTE DE MON ENFANT.



- Je veille à ce que mon enfant démarre sa journée sereinement. Il a eu le temps de déjeuner et de se laver.
- A la maison, je m'assure régulièrement que mon enfant n'ait pas de poux.
- S'il est malade, mon enfant ne peut pas rester à l'école.
- Je veille à ce que sa gourde soit toujours remplie d'eau (pas de boisson sucrée).
- S'il va à la garderie, je lui fournis un goûter sain, sans bonbon, barre chocolatée ou boisson sucrée.



## 4 JE FAIS ATTENTION AUX VETEMENTS QUE PORTENT MON ENFANT.

- Je privilégie des vêtements pratiques pour un déshabillage et habillage autonomes et adaptés à la météo.
- Je marque les vêtements au nom de mon enfant (casquette, bonnet, tour de cou, gants, manteau...).
- Pour sa sécurité, je privilégie les tours de cou.



## 5 JE VEILLE A CE QUE MON ENFANT N'APPORTE AUCUN OBJET PERSONNEL A L'ECOLE.

- Mon enfant n'est pas autorisé à venir à l'école avec :



- des bonbons
- des jeux (cartes, figurines, billes, colliers de perles...).

- J'évite les bijoux de valeurs.

L'école n'est pas responsable des objets personnels apportés par les enfants.

- Les petites sections et les moyennes sections peuvent apporter un doudou pour la sieste.
- Mon enfant n'a plus sa tétine dans la bouche à son entrée dans l'école.



## 6 MON ENFANT RESPECTE LES REGLES DE VIE DE L'ECOLE.

- Dès l'école maternelle, mon enfant s'approprie les règles du « vivre ensemble ». Il apprend progressivement le sens et les conséquences de ses comportements, ses droits et ses devoirs.
- Le calme, l'attention, le soin, l'entraide, le respect d'autrui sont encouragés et valorisés.
- A l'inverse, les comportements qui troublent l'activité scolaire donnent lieu à des échanges avec l'enfant et peuvent entraîner des sanctions. Mon enfant peut être prié d'aller temporairement s'asseoir, être écarté d'une activité, déplacé dans une autre classe, être mis à l'écart des autres enfants.



- Lors des conflits entre enfants, mon intervention auprès des enfants autres que le mien est formellement interdite. En cas de problème, il est important d'aviser l'enseignant.
- Une relation de confiance et de respect mutuel entre l'équipe éducative et les parents est essentielle pour garantir le bien-être et l'épanouissement de l'enfant au sein de l'établissement.



Nous, parents, avons lu ce règlement et nous nous engageons à le suivre et à aider notre enfant à le respecter.

Signatures des parents :

Signature de l'enseignant :

Signature du chef d'établissement :

